

QUÉBEC

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

NO : R-3777-2011

DEMANDE DU TRANSPORTEUR AFIN DE
MODIFIER SES TARIFS ET CONDITIONS DE
SERVICES DE TRANSPORT À COMPTER DU
1^{er} JANVIER 2012

HYDRO-QUÉBEC
(ci-après le « TRANSPORTEUR »)

Demanderesse

et

L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES
CONSOMMATEURS INDUSTRIELS
D'ÉLECTRICITÉ
(ci-après « AQCIE »)

et

LE CONSEIL DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE
DU QUÉBEC
(ci-après « CIFQ »)

Intervenants

DEMANDE D'INTERVENTION DE L'AQCIE et DU CIFQ

LES INTERVENANTS, L'AQCIE ET LE CIFQ, SOUMETTENT RESPECTUEUSEMENT CE
QUI SUIT :

I. INTÉRÊT ET REPRÉSENTATIVITÉ DES INTERVENANTS :

A. REPRÉSENTATIVITÉ DE L'AQCIE :

1. L'AQCIE, fondée en 1981, est un groupe qui représente les intérêts de trente-trois (33) importants consommateurs d'électricité établis au Québec qui bénéficient du tarif « L » ou qui sont parties à des « *contrats spéciaux* » et qui, collectivement, consomment environ **36 TWh** d'énergie électrique par année correspondant à une valeur de plus **d'un (1) milliard de dollars**. Elle représente aussi plusieurs entreprises parmi les plus importants consommateurs bénéficiant du tarif « M ».
2. La consommation des membres de l'AQCIE, qui oeuvrent dans la quasi-totalité des secteurs d'activité industrielle du Québec, représente près de **25%** de la consommation

totale d'électricité facturée au Québec et plus de **60%** de la consommation de la grande industrie.

3. L'électricité représente une part importante des coûts de production de la plupart des membres de l'AQCIE et influence leur capacité de demeurer compétitifs avec leurs concurrents ailleurs au Canada ou aux États-Unis.

B. REPRÉSENTATIVITÉ DU CIFQ :

4. Le CIFQ est un regroupement d'industries œuvrant dans le secteur des produits forestiers.
5. Le CIFQ regroupe notamment une quinzaine d'entreprises manufacturières assurant plus de 95% de la production de pâtes et papiers au Québec.
6. L'industrie forestière joue un rôle clef dans l'économie québécoise.
7. Présente dans toutes les régions, l'industrie forestière assure plus de 33 000 emplois en usine de première transformation et plus de 15 000 emplois en forêt. De plus, environ 80 000 emplois en usines de deuxième et troisième transformations ainsi que près de 60 000 emplois induits sont liés aux activités de cette industrie. Année après année, l'industrie forestière génère des retombées économiques qui, dans chaque région, sont évaluées à des centaines de millions de dollars.
8. Les papetières québécoises consomment annuellement près de 20 TWh d'électricité. L'électricité représente une part importante des coûts de production de la plupart des membres du CIFQ et influence leur capacité de demeurer compétitifs avec les industries papetières localisées ailleurs au Canada ou aux États-Unis.
9. Les producteurs de pâtes et papiers sont également d'importants consommateurs d'énergie thermique provenant principalement de la biomasse forestière, du gaz naturel et du mazout. En plus d'être de grands consommateurs d'électricité, plusieurs des membres du CIFQ détiennent des moyens de production d'électricité.

C. INTÉRÊT DE L'AQCIE ET DU CIFQ ET MOTIFS DE LEUR INTERVENTION :

10. L'un des rôles importants de l'AQCIE et du CIFQ est de représenter leurs membres auprès des gouvernements et des organismes de réglementation pour toute matière pouvant affecter directement ou indirectement les tarifs ou conditions de fourniture, transport ou distribution d'électricité. Le CIFQ représente également ses membres relativement à toutes autres questions reliées au domaine de l'énergie.
11. L'AQCIE et le CIFQ ont intérêt à intervenir en la présente instance en ce que l'établissement des tarifs et conditions du service de transport est susceptible d'affecter les intérêts de leurs membres qui sont de gros clients industriels souscrivant au tarif « L » ou au tarif « M » ou qui sont parties à des « *contrats spéciaux* »..
12. L'AQCIE et le CIFQ entendent donc participer à toutes les étapes du dossier, incluant les audiences à être fixées par la Régie.

-
13. L'intervention de l'AQCIE et du CIFQ aura pour but de faire valoir les intérêts de la grande industrie consommatrice et d'assister la Régie dans la considération de la demande du Transporteur.

II. ENJEUX CONSIDÉRÉS, CONCLUSIONS RECHERCHÉES ET PRÉSENTATION DE LA PREUVE DES INTERVENANTS :

14. Les intervenants entendent produire des analyses portant sur divers aspects de la demande du Transporteur et notamment sur les suivants :
- a) Les dépenses nécessaires à la prestation du service, en regard de leur évolution au cours des dernières années;
 - b) La justesse des prévisions des composantes des revenus requis en regard de leur évolution au cours des dernières années;

Ils feront entendre sur ces questions leur analyste, Olivier Charest, avocat et économiste.

L'AQCIE et le CIFQ se réservent enfin le droit de considérer tout autre enjeu soulevé par la preuve de la demanderesse et des autres intervenantes.

III. BUDGET:

15. L'AQCIE et le CIFQ joignent à leur demande leur budget préparé conformément aux dispositions du *Guide de paiement des frais des intervenants 2011* et demandent remboursement de leurs frais conformément à l'article 36 de la *Loi sur la Régie de l'énergie*.

IV. TRADUCTION

16. Le budget des intervenants ne prévoit pas de frais de traduction pour le moment.

V. COMMUNICATIONS AVEC LES INTERVENANTS

17. L'AQCIE et le CIFQ demandent que toute communication avec eux en rapport avec le présent dossier soit acheminée à leur procureur :

Me Pierre Pelletier

STEIN MONAST s.e.n.c.r.l.

70, rue Dalhousie, bureau 300

Québec (Québec) **G1K 4B2**

Téléphone : (418) 640-4431

Télécopie : (418) 523-5391

Courrier électronique : pierre.pelletier@steinmonast.ca

POUR CES MOTIFS, NOUS DEMANDONS À LA RÉGIE DE :

ACCUEILLIR la demande d'intervention de l'AQCIE et du CIFQ;

RÉSERVER le droit de l'AQCIE et du CIFQ de réclamer les frais raisonnables encourus pour leur participation à la présente instance.

Québec, le 26 août 2010

(s) Stein Monast s.e.n.c.r.l.

STEIN MONAST s.e.n.c.r.l.
Procureurs de l'AQCIE et du CIFQ